

Sur les ondes de le Crtv radio ce samedi 14 décembre 2019, Jean De Dieu Momo a dit ne plus appartenir à l'opposition camerounaise au sens strict du terme.

Invité à l'émission Politude le 14 décembre 2019, Jean de Dieu Momo a passé en revue les sujets brûlants de l'actualité politique camerounaise notamment, les raisons du rejet de certaines listes du Paddec, l'origine de ses fonds pour le financement des opérations électorales de son parti politique et bien d'autres problématiques encore.

Le paddec encore un parti de l'opposition ou non ?

Après avoir reconnu que les listes du parti des Patriotes démocrates pour le développement du Cameroun (Paddec) ont été rejetées pour défaut de non-paiement de caution faute de faible capital politique, Jean De Dieu Momo a été appelé à se prononcer sur la place qu'occupe sa formation politique sur l'échiquier national. « **Non, pas du tout. Le paddec ne fait plus partie de l'opposition** », a répondu au microphone de la Crtv, le membre du gouvernement du 4 janvier 2019, à la question de savoir si le Paddec faisait encore partie de l'opposition camerounaise vu les prises de position de son leader depuis la veille du scrutin présidentiel du 7 octobre 2018.

Pour l'homme politique, le Paddec est un soutien pour le président Paul Biya. D'ailleurs, son engagement s'est démontré à travers le mouvement G20 dont le rôle était centré sur l'accompagnement du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) à la présidentielle du 7 octobre 2018. Résultats des courses, le Paddec ne s'est pas rendu à l'élection présidentielle du 7 octobre 2018 comme en 2011.

Toutefois, si le membre du gouvernement est libre d'opérer ses choix politiques, l'on peut tout de même revenir sur une publication faite sur sa page Facebook il y a quelques jours où il classait les partis politiques ainsi que le nombre de sièges briqués par « l'opposition » à l'Assemblée à l'issue du communiqué rendu public par le président du Conseil électoral d'Election Cameroon(Elecam) le 9 décembre dernier.

Sur ladite classification, le Paddec apparait en 4ème position avec 18 sièges. Toute chose qui contraste avec la déclaration qu'a faite le ministre délégué auprès du ministre de la Justice sur les ondes de la radio nationale. Une méprise, une incompréhension, mieux encore un jeu sémantique ou stylistique dont seul détient le décret l'avocat international ?

Avec LeBledParle